

pas en vigueur. Nous demandons maintenant à la Chambre de se prononcer.

Des voix: Bravo!

M. Roberts: Le gouvernement ne se soustrait pas à sa responsabilité. Il demande aux représentants du peuple de se prononcer sur l'à-propos de sa décision. Je ne crois pas que nous puissions dire, comme certains députés l'ont donné à entendre, que la crainte empêche les députés de se prononcer sincèrement sur cette question, ou qu'il y a un député à la Chambre qui, malgré la gravité de la question, ferait taire sa conscience pour appuyer le gouvernement dans un acte qu'il désapprouve tout à fait.

Cette mesure n'est pas radicale. Le Règlement restreint ne vise que les organisations qui menacent de renverser ou de réformer le gouvernement par la violence. Ce n'est pas une mesure permanente, elle est temporaire. Cette mesure ne donne pas des pouvoirs permanents au gouvernement. Elle prévoit qu'ils seront remis en question dans six mois. Ce n'est pas un chèque en blanc; c'est un chèque qui peut être annulé dans six mois. Il n'y a pas de suspension de la procédure juridique dans ce Règlement, mais simplement un délai dans son application, un délai maximum de 90 jours avant de fixer la date d'un procès. C'est la plus grande atteinte à ce qui a toujours été la liberté des Canadiens, non pas une suspension du processus judiciaire, mais simplement un délai dans son application.

Comment devrions-nous juger cet ensemble de règles particulières que le gouvernement a prévu? Non pas, à mon avis, en s'affolant et en se perdant dans la nuit. Voici plutôt ce que nous devrions nous demander: les conditions actuelles justifient-elles ce genre de réaction limitée? La sécurité de notre société est-elle actuellement clairement menacée? Certains députés peuvent avoir des idées différentes là-dessus mais le gouvernement doit peser soigneusement ses responsabilités et celles-ci ne doivent pas être prises simplement par rapport à l'ensemble des événements très isolés qui viennent de se passer depuis quinze jours. Nous ne parlons pas seulement de l'éventualité dans laquelle deux hommes courageux trouveraient la mort. Nous songeons aux événements qui ont eu lieu cette semaine par rapport à ceux qui se sont produits depuis dix ans dans le cadre d'une société plus vaste que celle du Canada, la société internationale dont nous faisons partie.

J'estime que depuis une dizaine d'années, nous avons acquis assez d'expérience en Amérique du Sud et ailleurs, et une connaissance suffisante des techniques et de l'idéologie révolutionnaires pour comprendre qu'il ne s'agit pas simplement ici d'un incident isolé, mais bien d'une étape d'un acheminement constant vers des tentatives de plus en plus violentes de renverser le gouvernement établi. C'est une étape sur la voie qui mène à une insurrection d'envergure. Il ne s'agit pas que d'une série d'événements, mais d'une pente glissante. Il s'agit d'approuver des mesures qui puissent assurer que le gouvernement ne dévalera pas le long de cette pente, de façon à se dérober à ses responsabilités, ce qui serait une voie sans retour possible.

La question fondamentale qui se pose est celle de savoir si les citoyens canadiens peuvent compter sur la

[M. Roberts.]

protection de la loi ou s'ils doivent être soumis aux exigences de ceux qui pratiquent la violence et la terreur. Une société terrorisée ne peut être une société libre, et je doute que toute personne ayant une connaissance des événements qui se sont déroulés au Québec au cours de la semaine dernière, puisse douter que c'est une société en danger d'être terrorisée. Si le gouvernement perd confiance en soi, en sa capacité de maintenir les principes du droit et de l'ordre, comment les citoyens peuvent-ils trouver ce gouvernement crédible? Nous sommes en face de la possibilité de voir remplacer la loi de l'autorité par l'anarchie et par la loi de la jungle.

[Français]

Monsieur le président, je ne peux pas parler au nom des Québécois. L'honorable député d'York Sud (M. Lewis) a osé le faire. Il a fait des prédictions sur l'avenir du Québec, et il s'est fait le porte-parole de cette province.

Je ne peux pas parler au nom des Québécois, mais je peux parler aux Canadiens français du Québec et du Canada, avec l'espoir de communiquer. Je veux leur dire que certains Canadiens anglophones reconnaissent la situation dans laquelle se trouve cette province. Je veux leur dire que la question à l'étude n'en est pas une de choix entre l'impérialisme et l'indépendance, entre l'isolement et l'appartenance à la Confédération, entre les francophones et les anglophones. Il s'agit d'un choix entre les institutions démocratiques et libérales mûries pendant des siècles de tradition. C'est le choix entre ces institutions-là et la tyrannie, entre la civilisation et le barbarisme, qui s'offre aux Québécois.

Je suis jeune, monsieur le président, mais si j'étais Québécois, je pourrais peut-être être séparatiste. Je ne voudrais toutefois pas être un séparatiste dans un Québec indépendant dirigé par l'esprit qui s'est manifesté au cours des deux dernières semaines.

La question n'est pas de savoir si le Québec doit demeurer au sein de la Confédération ou non, parce que si les terroristes vainquent, que le Québec soit dans la Confédération ou non la société québécoise sera la proie du terrorisme.

L'honorable député d'York Sud a parlé d'une «*over-reaction*» de la part du gouvernement. Il craint que les Québécois sympathisent avec les membres du FLQ.

Je reconnais, toutefois, la possibilité d'une cristallisation, dans la province de Québec. J'espère que cela sera une reconnaissance des faits, car la révolution n'est pas un jeu de dilettantes ou une abstraction d'intellectuels, mais la soif du sang de la part de meurtriers obsédés.

Les terroristes du FLQ veulent pas l'indépendance du Québec. Ils cherchent la violence, et non pas l'ordre, la peur, et non pas la liberté, l'angoisse, et non pas la paix.

[Traduction]

J'aimerais également dire quelques mots à mes concitoyens Canadiens anglophones pour souligner ce que j'ai déjà dit en français. Il n'est pas question qu'une partie du pays soit dressée contre une autre, ni qu'une faction s'attaque à une autre. Il s'agit d'un groupe minuscule d'hommes violents, extrémistes, déterminés et à l'esprit dérangé qui cherchent à imposer par la terreur et la